

# Objectif Sud

**Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole**

## Sommaire

- Page 1 : Éditorial
- Page 2 : Tract national intersyndical Salaires
- Page 3 : PACS
- Page 4 : Elections Lorraine
- Page 5 : La retraite des jeunes ?
- Page 6 : L'heure de vérité
- Page 7 : Questions retraites
- Page 8 : Femmes
- Page 10 : Lu dans la presse
- Page 11 : Droit du travail
- Page 12 : Communiqué
- Page 13 : L'écureuil
- Page 14 : Tarzoon
- Page 16 : Les Chiffres qui tuent

**Union SUD Crédit Agricole**

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94

Mail : sudcam@free.fr

Objectifsud@libertysurf.fr

**www.sudcam.com**

n° 81

Mai 2010

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**www.solidaires.org**

## Monologue social !

Les négociations nationales au Crédit Agricole n'avancent plus.

Sur les salaires et pour la troisième année consécutive, les propositions de la FNCA sont refusées par tous les syndicats qui ont quitté la table de négociations.

Depuis, ils assistent aux réunions mais refusent de participer à des échanges qui n'en sont pas. Par rétorsion, les Caisses Régionales ont supprimé aux Pacsés les avantages appliqués aux mariés.

Le Crédit Agricole ne respecte donc plus cette recommandation de la Halde qui constatait la discrimination faite aux Pacsés.

Sur les conditions de travail, la FNCA voudrait donner l'image de les améliorer, alors que la réalité montre qu'elles se dégradent.

Concernant la RTT, la FNCA a bien cherché à supprimer des jours de RTT et/ou rendre plus contraignante leur prise.

Prochaine négociation le 24 juin prochain.

En France le dossier des retraites est au centre de toutes les préoccupations et inquiétudes.

Les syndicats appellent les salariés à se mobiliser jeudi 27 mai.

# RÉAGISSONS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?



## Négociation Nationale du 28 Avril

# Salariés du Crédit Agricole “Bafoués”

Après la rupture des négociations sur les salaires en date du 10 mars dernier, les organisations syndicales CFTC - CGT - FO - SNIACAM - SUD ont demandé la réouverture des négociations salariales avant le 15 Mai 2010.

Après plusieurs suspensions de séance, la FNCA a refusé et, reste campée sur ses positions applicables 1<sup>er</sup> Juillet (date de valeur 1<sup>er</sup> Juillet).

L'ensemble des syndicats a donc décidé de ne pas intervenir sur les 7 points à l'ordre du jour :

- Vos conditions de Travail
- Salariés handicapés
- Votre Temps Partiel
- Vos Avantages Salariés (dont pacs)
- Aspects sociaux des regroupements de moyens
- Art 23 et 24, indemnité de rupture pour inaptitude physique
- Art 10 période d'essai.

qui ont été déroulés par un “monologue social” de la FNCA en moins d'une heure. C'est dire le mépris affiché aux organisations syndicales et par conséquent aux salariés.

Dans ces conditions, les syndicats ne peuvent plus continuer à négocier valablement sans votre appui.

Vos Directeurs de CR, ayant donné mandat à la délégation fédérale pour les représenter, ont provoqué sciemment cette rupture.

# RÉAGISSONS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

# PACS

## Note technique sur la Négociation Nationale FNCA

### 2007, premières discussions

- Début des négociations pour que les avantages de la CNN liés au mariage (entre autres Art.20 : dix jours de congés ; Art.34 : prime de 1/36<sup>ème</sup> de mois par année de présence avec maxi 1 mois de salaire) soient étendus aux Pacsés.
- La FNCA ne souhaitait étendre ces droits qu'aux événements liés aux décès ou maladie du Pacsé.
- Un militant SUD du Crédit Agricole Charente Maritime 2 Sèvres, saisit la Halde pour discrimination.

### 2008, la HALDE et premier avenant

- Par délibération n° 2007-366 du 11 février 2008, la HALDE recommande au Crédit Agricole de se conformer dans les 3 mois à l'article L122-45 du code du travail « *d'étendre le bénéfice des avantages rémunérés pour des événements familiaux aux salariés unis par un pacte civil de solidarité, afin de restaurer l'égalité de traitement entre les salariés* ».
- Dans le même temps et pour l'ensemble des salariés, la HALDE recommande au Ministère du Travail d'amender l'article L.226-1 du Code du Travail « *afin d'étendre le bénéfice de l'ensemble des congés pour événements familiaux, réservés aux seuls salariés mariés, aux salariés unis par un pacte civil de solidarité, et ce dans les six mois suivant la notification de la présente délibération* ».
- Le Crédit Agricole, par un avenant du 10 juillet 2008, signé par 5 des 6 syndicats signataires de la CNN, accordait donc les mêmes avantages aux mariés et aux Pacsés, pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2009.

### 2009, négociations et avenants reconduits

- La première négociation du 26 mars n'a pas eu lieu en raison de la rupture des négociations salariales
- 2<sup>ème</sup> négociation le 29 avril où la FNCA confirme l'esprit de l'avenant :
  - o L'enveloppe est à périmètre constant ; on n'est pas dans une logique de "rabiottage".
  - o Il n'y a pas d'ambiguïté sur l'équité entre le mariage et le PACS. Le système doit la respecter.
- 3<sup>ème</sup> négociation le 3 juin : La FNCA souhaite renégocier tous les avantages aux salariés, considérant qu'une comparaison avec le code du travail montre que la CCN (articles 20, 22, 34) est beaucoup plus favorable. Elle propose donc plusieurs réflexions qui consisteraient à périmètre identique, de réduire les avantages et les ré allouer à tous les salariés avec un droit de tirage tout au long de la carrière.
- Un avenant du 8 juillet prolongeait l'extension des avantages jusqu'au 31 décembre puis l'avenant du 15 décembre les prorogeait à nouveau jusqu'au 31 mars 2010.

### 2010, propositions FNCA et fin de l'avenant

- Rupture des négociations salariales le 10 mars. Le point PACS n'a pu être abordé.
- La FNCA avait adressé un projet d'accord qui consolide l'égalité des droits mariés-Pacsés, mais révisé ces droits à la baisse :
  - o Par exemple pour mariage et Pacs, au lieu des 10 jours de congés, ne seraient accordés que les 4 jours du code du travail, augmentés d'1 jour après 2 ans d'ancienneté, d'un autre après 5 ans, 2 supplémentaires après 10 ans, enfin 2 encore après 15 ans.
  - o Ces jours supplémentaires (6 au total), pouvant être utilisés pour différents événements
    - Congé de solidarité familiale
    - Congé de soutien familial
    - Congé de solidarité internationale
    - Congé pour catastrophe naturelle
    - Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse.
    - Congé mutualiste de formation
    - Congé de représentation
    - Congés des salariés candidats ou élus à un mandat parlementaire ou local
    - Réserve dans la sécurité civile, opérations de secours et réserve sanitaire
    - Congé pour acquisition de la nationalité
  - o Notamment pour les situations que la CNN rendait plus favorables que le code du travail (remariage, mariage d'un enfant ou frère/sœur du salarié, décès du conjoint, d'un parent ou enfant, déménagement, etc. ....)

### 28 avril

La FNCA a confirmé que la négociation n'ayant pas repris depuis l'échéance de l'avenant, certaines CR ont supprimé l'extension des avantages aux Pacsés.

L'accord qui diminue les avantages aux mariés reste ouvert à signature jusqu'à fin juin. S'il est signé, ces avantages diminués seront étendus aux pacésés !

## Élections professionnelles en Lorraine

| Collège     | Comité d'entreprise |      |      |      |      |                    |       |       |      | Délégués du Personnel |    |            |    |        |   |
|-------------|---------------------|------|------|------|------|--------------------|-------|-------|------|-----------------------|----|------------|----|--------|---|
|             | Titulaires          |      |      |      |      | Suppléants         |       |       |      | Titulaires            |    | Suppléants |    |        |   |
|             | AA                  |      | TAU  |      | RM   | Moyenne des listes |       | AA    | TAU  | RM                    | AA | TAU/RM     | AA | TAU/RM |   |
|             | Élus                | %    | Élus | %    | Élus | %                  | total | %     | Élus |                       |    | Élus       |    | Élus   |   |
| CGC         | 0                   | 0    | 1    | 22,9 | 2    | 67                 | 3     | 27,99 | 0    | 1                     | 2  | 0          | 3  | 0      | 3 |
| <b>SDDS</b> | 1                   | 47,4 | 1    | 38,7 | 0    | 14,4               | 2     | 34,73 | 1    | 1                     | 0  | 2          | 2  | 2      | 2 |
| UNION       | 2                   | 52,6 | 1    | 38,4 | 0    | 18,6               | 3     | 37,28 | 2    | 1                     | 0  | 2          | 2  | 2      | 2 |
| Total       | 3                   | 100  | 3    | 100  | 2    | 100                | 8     | 100   | 3    | 3                     | 2  | 4          | 7  | 4      | 7 |

| Collège     | Conseil de Discipline |        |            |        | CCPMA      |            |
|-------------|-----------------------|--------|------------|--------|------------|------------|
|             | Titulaires            |        | Suppléants |        | Titulaires | Suppléants |
|             | AA                    | TAU/RM | AA         | TAU/RM | Unique     | Unique     |
|             | Élus                  |        | Élus       |        | Élus       | Élus       |
| CGC         | 0                     | 1      | 0          | 1      | 1          | 0          |
| <b>SDDS</b> | 1                     | 0      | 0          | 0      | 0          | 1          |
| UNION       | 0                     | 0      | 1          | 0      | 0          | 0          |
| Total       | 1                     | 1      | 1          | 1      | 1          | 1          |

Les élections professionnelles en Lorraine se sont déroulées du 4 au 10 et du 23 au 30 mars 2010 avec un second tour rendu nécessaire par l'absence de quorum dans le collège des AA et du suppléant au délégué CCPAM Prévoyance.

Le vote avait lieu pour la première fois de manière électronique et la participation a été en net recul par rapport aux dernières élections de 2006. De -22% pour les AA (40% des inscrits) et -18% pour les TAU (56%), elle a moins baissé chez les RM (70%) avec -6% ce qui a fait le jeu de la CGC qui ne présentait des candidats qu'en TAU et RM et qui a fait le plein au collège RM du CE avec 67% des voix.

Avec 34,7% de suffrages nous sommes la première organisation syndicale au niveau de la représentativité devant la CGC 28%. Il n'y a plus aucune autre OS représentative au CA Lorraine, les seules organisations syndicales présentant une liste, CFTC, UNSA, FO et CFDT s'étaient regroupées avec un partage égalitaire des suffrages. Elles ont obtenu 37,3% des voix soit 9,3% chacune et sont exclues ne dépassant pas le seuil minimum de 10%.

Au second tour, la CGT a présenté un candidat qui a obtenu 4 voix et le SNIACAM n'a pas constitué de liste.

Le SDDS/SUDCAM, seul syndicat dépassant les 30%, est aujourd'hui la seule organisation syndicale à pouvoir valider un accord d'entreprise au CA Lorraine.

Cette baisse de participation a par contre été en notre défaveur au niveau du nombre d'élus.

- Au CE, en AA nous partageons pratiquement les voix avec l'Union (118 contre 122) ce qui nous coûte un siège, au niveau des TAU où nous terminons en courte tête mais la CGC avec 23% prend le troisième siège, et avec les 2 élus RM, elle en compte 3 au total contre 2 pour le SDDS/SUDCAM et enfin 1 CFDT, 1 FO et 1 UNSA. Après de longues années de frustration, la CGC alliée avec les trois élus des autres syndicats prenait les postes de secrétaire et de trésorier adjoint, la CFDT récupérait le poste de secrétaire adjoint et l'UNSA celui de trésorier.
- En élus DP, nous perdons un poste de TAU/RM au profit de la CGC.
- Au conseil de discipline, nous perdons également le poste de titulaire TAU/RM au profit de la CGC.

En conclusion, 6 organisations syndicales ne sont plus représentatives (CFDT, CGT, CFTC, FO, SNIACAM et UNSA) la CGC gagne en nombre d'élus et le SDDS/SUDCAM est le grand gagnant au niveau représentativité ■

## NOS RETRAITES



Partager les richesses  
c'est taxer les profits,  
pas notre niveau de vie

# LES RETRAITES QU'EN RESTERA-T-IL POUR LES JEUNES ?

**LES JEUNES SE SENTENT GÉNÉRALEMENT PEU CONCERNÉS PAR LA QUESTION DES RETRAITES ■ ILS SERONT POURTANT PARMIS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CONTRE-RÉFORME QUE PRÉPARE LE GOUVERNEMENT ■ QUELQUE SOIT LEUR ÂGE, CE SONT TOUS LES TRAVAILLEURS, EN SITUATION D'EMPLOI, DE CHÔMAGE, DE RETRAITE OU DE FORMATION, QUI DOIVENT SE MOBILISER POUR LA DÉFENSE DE LEURS RETRAITES ■**

### Jusqu'où cela ira-t-il ?

Depuis 1993, les réformes des retraites se succèdent avec, à chaque fois, le même discours alarmiste, chiffres fantaisistes à l'appui, sur les menaces que l'évolution démographique ferait peser sur le système de retraite par répartition. Et à chaque fois, les gouvernements successifs prétendent que leur réforme est la bonne, celle qui sauvera définitivement le système... jusqu'à la prochaine fois !

Alors que les solutions existent pour financer le maintien et le progrès du droit à une retraite décente pour tous, le gouvernement, à l'instar des précédentes contre-réformes, n'envisage qu'une seule direction : celle de l'allongement de la durée de cotisation, dont le seul effet réel est la baisse des pensions, et du recul de l'âge de départ à la retraite. À ce rythme, à quel âge les jeunes d'aujourd'hui auront-ils le droit de partir à la retraite ? 67, 70, 75 ans ? Et avec quel niveau de pension ? Bien que l'on vive de plus en plus longtemps, à 60 ans l'espérance de vie sans incapacité majeure n'est que d'une dizaine d'années, soit la moitié de l'espérance de vie totale ; et ce n'est certainement pas le maintien des salaires au travail de plus en plus longtemps, le blocage des salaires ou la généralisation de la précarité et de la dégradation des conditions de travail, qui permettront de faire augmenter ce chiffre.

Il est donc grand temps de mettre un coup d'arrêt aux politiques de démantèlement de nos retraites, la jeunesse est directement concernée, elle doit prendre toute sa part à la lutte qui s'annonce pour la défense du droit à une retraite décente !

### Allongement de la durée de cotisation, une triple peine pour la jeunesse !

À entendre les déclarations gouvernementales, qui excluent notamment toute hausse des cotisations pour financer les retraites, c'est bien un allongement de la durée de cotisation ainsi qu'un recul de l'âge légal de départ qui semblent se profiler. De telles mesures, en plus d'être inefficaces, seraient particulièrement injustes pour les jeunes :

D'abord, l'allongement de la durée du travail viendrait se cumuler avec celui des études, retardant d'autant plus l'âge de départ à la retraite. Le fait que les études durent plus longtemps est un progrès qui profite à l'ensemble de la société du point de vue économique, social et culturel, cela permet notamment des gains de productivité qui peuvent contribuer au financement des retraites. Ceux qui suivent des études ne doivent pas en être pénalisés au moment de partir à la retraite !

C'est ensuite l'emploi des jeunes, dont la situation est déjà alarmante (le taux de chômage des jeunes est de 24 % et 23 %

des jeunes salariés sont à temps partiel), qui pâtirait de l'allongement de la durée de cotisation : les salariés plus âgés étant contraints de travailler plus longtemps, les postes qu'ils occupent se libéreraient moins rapidement, réduisant encore les perspectives des générations suivantes.

Enfin, avec une durée de cotisation allongée et une entrée plus tardive dans le monde du travail, les jeunes d'aujourd'hui n'auront, pour la plupart, pas cotisé suffisamment pour avoir droit à une retraite à taux plein et devront finir leur vie avec des pensions de misère !



# Retraites : l'heure de vérité



L'heure de vérité [1] approche. Si Nicolas Sarkozy et François Fillon concrétisent leur projet de réforme des retraites, ils apporteront la preuve définitive qu'ils dirigent le gouvernement le plus réactionnaire depuis Vichy. Si, à tour de rôle, certains dirigeants actuels ou anciens du Parti socialiste laissent entendre que nous sommes obligés de reculer l'âge de la retraite ou d'allonger encore la durée de cotisation, ils ne devront plus s'étonner que les électeurs les quittent aussitôt qu'ils les plébiscitent. Enfin, si le mouvement social ne réussit pas à mobiliser l'ensemble de la société autour de cet enjeu fondamental, le capitalisme néolibéral rebondira aussi fortement que sa crise l'avait fait chuter. Pour qu'il en soit autrement, plusieurs éléments cruciaux doivent être mis en débat.

La nouvelle attaque contre les régimes de retraite par répartition s'inscrit dans la stratégie des classes bourgeoises, en France comme ailleurs, de faire payer la crise aux travailleurs, après avoir transformé la montagne de dettes privées non remboursables en dettes publiques. Le déficit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, estimé à 10,7 milliards d'euros pour 2010, s'est aggravé du fait de la récession et du chômage, et non pas de l'évolution démographique.

Quels que soient les scénarios envisagés par le Conseil d'orientation des retraites (COR), le besoin de financement des retraites est, à l'horizon 2050, supportable par l'économie. En 2007, le COR évaluait à 1,7 point de PIB le besoin non couvert par les réformes de 1993 et de 2003. Il faudrait certes davantage, environ 6 points, pour rétablir les droits amputés par ces réformes, notamment pour assurer un taux de remplacement de 75 % du salaire par la pension. Mais, d'une part, ces 6 points supplémentaires en faveur des cotisations équivalent à ceux que notre système par répartition a déjà assurés au cours des quarante dernières années. D'autre part, en 1982, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 3,2 % du PIB et, aujourd'hui, ils s'élèvent à 8,5 % : 5,3 points de plus, quasiment tout le nécessaire pour couvrir les besoins supplémentaires. Dans ses rapports de janvier et d'avril 2010, le COR revoit à la hausse ce chiffre parce que ses prévisions sur la croissance et le chômage sont plus pessimistes, mais les ordres de grandeur ne sont pas bouleversés. Et, de toute façon, le ralentissement de l'économie et le chômage sont deux raisons supplémentaires de refuser l'augmentation du temps de travail et

d'exiger une répartition des revenus qui revienne en faveur de la masse salariale : l'emploi et les retraites en dépendent.

Aussi modestes que soient les futurs gains de productivité, une nouvelle règle pourrait être mise en œuvre : répartir ces gains entre la réduction du temps de travail, la prise en charge des retraites et la couverture des besoins sociaux non satisfaits. Contrairement à ce qui est parfois dit, cette règle n'a rien à voir avec le productivisme, car la richesse peut augmenter par le biais d'une production de qualité et celui des services non-marchands. Le financement des retraites serait assuré en soumettant à cotisation tous les profits non réinvestis, notamment les dividendes, ce qui signifierait un élargissement de l'assiette des cotisations. Les marges de manœuvre existent, à condition "d'euthanasier les rentiers", comme disait Keynes.

Tel est le socle qui peut constituer la base d'un large accord parmi toutes les composantes du mouvement social. Attac et la Fondation Copernic ont pris l'initiative de leur proposer un appel "**Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites**"[2], qui est aujourd'hui signé par 350 personnalités du monde intellectuel, associatif, syndical et politique. Il est maintenant entre les mains des citoyens. La bataille sur les retraites est à un tournant : ou bien nous bloquons la machine néolibérale à tout détruire, ou bien l'accumulation financière reprend ses droits après avoir mis le monde au bord de l'abîme, en attendant la prochaine crise. La question des retraites va au-delà des retraites : elle symbolise un choix de société, à la fois solidaire et écologique.

jeudi 8 avril 2010,

**Jean-Marie Harribey**

Notes

[1] C'est le titre d'un ouvrage d'Attac et de la Fondation Copernic à paraître chez Syllepse.

[1] <http://blog.exigences-citoyennes-retraites.net/>





Depuis 1993, les “réformes” du système de retraites se suivent... et se ressemblent, le gouvernement voulant maintenant remettre en cause le droit à la retraite à 60 ans et rallonger encore la durée de cotisation des salariés du privé comme des fonctionnaires. Face à l'augmentation du nombre de retraités, il s'agit fondamentalement pour lui de baisser le montant des pensions.

La paupérisation des retraités est programmée. Le système par répartition basée sur la solidarité entre les générations est ainsi petit à petit vidé de son contenu.

Si l'objectif de le remplacer par un système par capitalisation a pris du plomb dans l'aile avec la succession de crises financières, il n'est cependant pas abandonné. Des “réformes systémiques” du système par répartition sont, de plus, envisagées qui en transformeraient la logique avec l'instauration d'un régime à points ou à “comptes”. D'autres solutions existent pourtant, comme ce livre le montre, à condition de lever plusieurs tabous. Elles supposent un nouveau partage de la richesse produite en s'attaquant aux revenus financiers, ce qui est possible par l'augmentation des cotisations. Elles supposent aussi un partage de l'emploi en cessant de focaliser sur l'augmentation de l'emploi des seniors, pour viser à réduire le chômage, notamment celui des jeunes, et à améliorer le taux d'emploi des femmes en même temps que leurs conditions d'emploi. Il s'agit donc de travailler moins longtemps - et non pas plus - quand la productivité augmente et de mieux répartir emplois et revenus. Ce livre, qui s'appuie sur les chiffres du rapport d'avril 2010 du Conseil d'orientation des retraites, en fait la démonstration ■

Retrouvez le dossier complet sur les retraites sur le site Solidaires  
<http://www.solidaires.org/rubrique358.html>  
 avec tracts, vidéos, affiches, autocollants, fiches techniques réalisés par Solidaires dans le cadre de sa campagne 2010



# Violences faites aux femmes

- Une salariée a un entretien de licenciement pour absence répétée et injustifiée au travail, qui se cumulent avec des retards fréquents. En préparant sa défense, il s'avère qu'elle est battue et séquestrée par son mari...
- Une salariée est en congé longue maladie car elle ne supporte plus les avances répétées de son supérieur hiérarchique. Sa situation financière est désespérée, et elle désire reprendre le travail. Elle ne peut, en revanche, retourner là où elle travaillait : le harceleur sexuel y est encore.

En 1999, plus d'un million et demi de femmes ont été confrontées à une situation de violence, verbale, physique et/ou sexuelle.

- Les violences conjugales relevées par l'enquête vont des menaces, chantage affectif sur les enfants, mépris, à la séquestration, la mise à la porte, les rapports sexuels imposés, les coups et la tentative de meurtre. Elles concernent une femme sur 10 vivant en couple en 1999.
- Au travail, le harcèlement moral concerne 3,9 % des femmes (situations imposées, critiques injustes, mises à l'écart répétées...), les injures et menaces 8,5 %, les agressions physiques 0,6 %. Le harcèlement sexuel, avances ou agressions sexuelles, frappent 1,9 % des salariées. Une fois sur 5, il s'agit d'un supérieur hiérarchique.

## Face à des situations de violences, il existe plusieurs niveaux d'interventions syndicales.

### • La défense individuelle des salariées

Par des actions concrètes, parfois dans l'urgence, pour protéger la salariée ou la collègue : il s'agit d'intervenir auprès de l'employeur pour que les violences conjugales n'entraînent pas des conséquences telles qu'un licenciement, une précarité financière et de rappeler à l'employeur son obligation de sécurité vis-à-vis de ses salarié-e-s.

Mais aussi, il s'agit d'avoir le réflexe de donner à la salariée / collègue les coordonnées des associations locales qui prendront le relais et l'accompagneront dans toutes les démarches judiciaires à entamer...

### • Des actions de promotions des comportements non sexistes

Au niveau de l'entreprise, dans le cadre des CHS, de la médecine du travail et de prévention, mais aussi des accords égalité professionnelle, il s'agit de développer un panel de mesures et de revendications pour accompagner le départ du domicile (foyer, hôtel, hébergement d'urgence pris en charge...), des facilités pour changer de service, de mutation géographique si besoin... Comme d'obliger l'employeur à interdire, sur le lieu de travail, toute référence à des propos sexistes, et d'avoir une politique de prévention active contre toutes les autres pratiques discriminatoires (handicap, raciste, homophobe...).

Au niveau syndical, il s'agit également de promouvoir dans nos formations internes, comme dans notre comportement quotidien, tout ce qui relève des pratiques anti-discriminatoires, anti-sexistes particulièrement. Il convient, constamment, et toujours collectivement, d'intervenir sur ce qui n'est rien de moins qu'une expression de la hiérarchie entre les hommes et les femmes, hiérarchie incompatible avec nos valeurs d'émancipation, d'égalité et de solidarité.

## La législation actuelle

### • Viol :

Loi du 23 décembre 1980 - Art 222-23 Code du Pénal a défini le viol comme *“tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace et surprise”*.

Parallèlement, en 1990 la cour de Cassation a fait rajouter à cet article : *“n'a d'autre fin que de protéger la liberté de chacun et n'exclut pas de ses prévisions les actes de pénétration sexuelle entre personnes unies par les liens du mariage, lorsqu'ils sont imposés dans les circonstances prévues par ce texte”*.

*Les peines encourues vont de 20 à 30 ans de réclusion criminelle*

### • Violences conjugales :

Loi n° 92-683 du 22 juillet 1992 du Code Pénal : les faits de violence sont constitutifs d'un délit avec circonstance aggravante de l'infraction commise par un conjoint (Art 22-7 et suivants). Loi du 4 avril 2006 élargit le texte aux concubins, pacsés et anciens conjoints.

*Les peines encourues varient selon les circonstances (aggravantes ou non), et peuvent aller de 3 ans d'emprisonnement avec amende, à 20 ans de réclusion.*

- **Harcèlement sexuel :**

Loi n° 92-1179 du 2 novembre 1992 “relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail” et modifiant le code de travail et le code de procédure pénale (Art 222-33 - 222-33-1 du Code Pénal et Art L122-46 à 48 du Code du Travail).

*Sanction encourue par l'auteur du harcèlement : juridiction pénale, passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*

- **2010 une nouvelle loi...**

Une proposition de loi datée du 29 novembre 2009 vise à renforcer la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Elle devrait être adoptée d'ici l'été 2010...

## Les associations et coordonnées utiles

- **3919 :**

Appel gratuit et permanence téléphonique assurée du lundi au samedi de 8h à 22 h, les jours fériés de 10 h à 20 h. Voir également le site pour toutes les adresses locales :

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>

- **Violences conjugales Femmes Infos Service :**

☎ 01 40 33 80 60

<http://www.femmes-infos-liaisons.org>

- **Collectif féministe contre le viol :**

☎ 0800 05 95 95

<http://www.cfcv.asso.fr>

- **AVFT (Association contre les violences faites aux femmes au travail) :**

☎ 01 45 84 24 24

<http://www.avft.org/>

- **MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) :**

☎ 01 48 07 29 10

<http://www.planning-familial.org>

- **GAMS (Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles et autres pratiques affectant la santé des femmes et des enfants)**

☎ 01 43 48 10 87

## Les rendez vous de 2010 en France

En France, de nombreuses associations et organisations ont déjà rejoint le Collectif d'organisation et signé l'Appel. Ensemble, elles ont décidé de plusieurs temps forts :

- Lancement de la Marche Mondiale des Femmes le 8 mars 2010 : manifestations dans plusieurs villes de France.
- Marche Nationale les 12 et 13 juin
  - o 12 juin : manifestation nationale à Paris, banquet féministe, fête...
  - o 12 et 13 juin : Forum “*Femmes en marche, Femmes en lutte*” à Montreuil, débats autour des quatre thèmes, rencontre de jeunes féministes, animations...
- Rassemblement européen le 30 juin à Istanbul.
- du 14 au 17 octobre : Rassemblement mondial à Bukavu, en République Démocratique du Congo. Venue de délégations du monde entier.
- 17 octobre : clôture de l'action 2010 - journée internationale de solidarité ■





# Cartes débit-crédit Les banques persistent

Il y a 2 ans, nous avons déjà évoqué la carte débit-crédit du **Crédit agricole**. D'abord expérimentée à la caisse régionale de Franche-Comté, avant d'être lancée quelques mois plus tard en Île-de-France, la carte dite "Double Action" de la banque verte (déclinée selon les caisses sous diverses appellations : Cart'lib, Cartwin, etc.) a été boostée par une politique commerciale très agressive.

Fin 2009, les cartes débit-crédit étaient diffusées à plus de 770 000 exemplaires. Résultat, d'autres réseaux s'intéressent au concept. C'est le cas, notamment, des Caisses d'épargne ou de la Société générale, cette dernière étant déjà familière du principe avec ses cartes cobrandées "3 en 1" à la fois carte bancaire, de crédit et de fidélité. Quant aux Banques populaires (réunies désormais avec les caisses d'épargne au sein du groupe BPCE, Banque populaire Caisse d'épargne), après avoir expérimenté leur carte Facelia dans la région Val-de-France, elles s'approprient à en généraliser la diffusion sur l'ensemble du territoire.

La carte débit-crédit permet à son utilisateur de choisir, au moment de payer, entre deux fonctions : un débit immédiat ou un crédit. « *Lorsqu'il introduit sa carte dans le terminal de paiement du commerçant, le détenteur voit s'afficher les deux options. Il valide celle qui lui convient le mieux au moment de son achat, puis tape son code secret. Selon l'option retenue, le débit se fera sur son compte courant ou sur sa réserve de crédit* », explique-t-on au Crédit agricole.

Insistant sur le caractère très souple (crédit immédiat), pratique (carte acceptée partout) et sécurisé (assurances incluses d'emblée) de ce nouveau moyen de paiement, les banques "oublient" dans la foulée de détailler le mécanisme de prêt sous-jacent. C'est regrettable, car il s'agit d'un crédit revolving. Ces fameuses "réserves d'argent", maintes fois dénoncées par l'UFC-Que Choisir pour leurs effets pervers, faute d'être bien identifiées par leurs utilisateurs, peuvent mener ces derniers tout droit au surendettement (les taux d'intérêt dépassent souvent la barre des 10 %).

Appelé à faire l'objet d'une réglementation plus stricte, le crédit revolving pesait néanmoins l'an dernier encore plus de 15 milliards d'euros (-11 % par rapport à 2008). L'UFC-Que Choisir dénonce la confusion des genres de ces nouvelles cartes débit-crédit qui ne peut qu'inciter leurs utilisateurs à se surendetter... sans vraiment s'en rendre compte.

### Fiche technique

Nature : carte de paiement incluant un volet crédit revolving

Support : Mastercard, Mastercard Gold, Visa, Visa Premier à débit immédiat ou différé

Cotisation annuelle : variable selon les réseaux. En moyenne : 30 euros (débit immédiat), 40 euros (débit différé), 120 euros (carte Gold ou Premier à débit immédiat et/ou différé)

Conditions de crédit (données indicatives variables selon les établissements) :

- montant : de 300 à 21 500 euros ;
- durée : jusqu'à 72 mois ;
- TEG (fourchette moyenne) de 9 % à plus de 15 % (assurances moyen de paiement généralement incluses).

**Laurence Delain-David**

*Ont participé à ce numéro 81 d'Objectif SUD : Jean-Claude BOHNE (CR Lorraine), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Richard Tarzoon GÉRAUD (CR Aquitaine Gironde), Jean-Marie HARRIBEY (ATTAC), ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■*

# DITES : “RPS”

L'État demande aux inspecteurs du travail de se concentrer sur les risques psychosociaux dans l'entreprise. Une volonté qui sonne faux tant elle est déconnectée de la réalité.

À l'occasion d'une réunion sur les “pratiques professionnelles de l'inspection du travail” en Île-de-France, 250 contrôleurs et inspecteurs présents ont été envahis par l'usage surabondant d'un sigle nouveau : RPS. Qu'étaient donc ces “RPS” qui revenaient sans cesse dans la bouche du fort estimable professeur Yves Clot et de deux autres psychologues aux propos pleins d'eau tiède ? Rassemblement des sans-papiers ? Révolte des sous-prolétaires ? Revanche sur les patrons ? Réveil des syndicats partout ? Rage des salariés pas payés ?

Je demandai à ma voisine, craignant d'être ridicule. RPS ? Pardi, c'était “Risques psycho-sociaux”. Le syndrome Orange France Télécom est ainsi décliné dans les services de l'inspection du travail. C'est la nouvelle “Priorité” donnée par les circulaires de la DGT (Direction générale du travail) : “Étudiez les RPS dans les entreprises.” Remarquez, c'est un progrès. Car hier, il n'en était pas question: quiconque parlait des RSE, “Relations sociales dans les entreprises” (expression antérieurement utilisée), se voyait ignoré. “C'était du roman.” On entendait dire que “ce n'était pas le boulot de l'inspection” et celle-ci était appelée à se concentrer sur d'autres “actions prioritaires” du type amiante, plomb, TMS (troubles musculo-squelettiques), chantiers Épi (Équipements protection individuelle) ergonomie...

Que la dernière mode soit aux RPS, c'est positif. Les mauvaises relations sociales dans l'entreprise, les méthodes de gestion catastrophiques du personnel imposées cette dernière décennie

sont la cause de la hausse des maladies et accidents professionnels, presque de façon mécanique. Mais le simple fait de banaliser, d'isoler, de classer en trois lettres les RPS désincarne le phénomène. L'affaire est isolée de toute racine économique et politique. Comme le stress, les RPS sont mis à toutes les sauces et perdent tout goût.

Pourtant au fond, l'aggravation des RPS, ce n'est rien d'autre que le fruit amer de la lutte de classes le produit de la guerre économique menée pour “faire travailler plus” des millions de salariés. À France Télécom les actionnaires ont réussi à acculer des milliers de salariés au désespoir. En résumé : des travailleurs se suicident au lieu de se syndiquer et de créer le rapport de force pour virer leurs patrons, hausser leurs salaires, baisser leurs cadences.

Obligé par l'ampleur du drame d'au moins faire semblant de donner une réponse, le ministère oriente donc l'inspection du travail vers les RPS. On mobilise toutes les techniques de la psychologie, de la sociologie, de la psychiatrie, de la santé au travail, de l'ergonomie pour éviter de parler du fond : l'intensification de l'exploitation du salariat, la hausse forcenée des marges des actionnaires, la violence des managers, la destruction des résistances syndicales, l'absence de négociations collectives garantissant les salaires, les contrats, les carrières et les promotions.

**Gérard Filoche**

*Siné Hebdo 83 du 7 avril 2010*

## Bercy envisage de taxer tickets restaurant et chèques vacances

Le ministère de l'Economie et des Finances étudie la possibilité de taxer “les titres restaurants ou les chèques vacances”, révèle *Les Echos* dans son édition de lundi, “mais le sujet est très sensible” politiquement

“Aucune mesure n'est arrêtée à ce stade et d'autres ministères se montrent extrêmement réservés”, indique le quotidien économique, selon qui “les arbitrages précis auront lieu à l'été”.

Pour le moment, “le ministère de l'Economie étudie la possibilité d'étendre le forfait social, cette contribution de 4% à la charge des employeurs, à certains revenus encore exonérés de cotisations”, comme “les chèques vacances, les titres restaurant, les avantages accordés par les comités d'entreprise, les chèques emploi-service préfinancés ou les indemnités de rupture (pour les licenciements et les départs en retraite)”, explique *Les Echos*.

“L'extension du forfait social, qui serait très mal vue des syndicats, pourrait se justifier par le fait que ces rémunérations complémentaires se substituent, pour partie, aux salaires”, selon le journal.

De plus, “le gouvernement pourrait en tirer plusieurs centaines de millions d'euros”, ajoute la même source, qui précise que “les titres restaurant représentent 2,4 milliards d'euros, les chèques vacances 300 millions, les avantages accordés par les comités d'entreprise 2,6 milliards et les indemnités de rupture 3,5 milliards”.

Fin 2008, le Sénat avait unanimement, à droite comme à gauche, refusé d'étendre le forfait social aux ticket-restaurants et aides des comités d'entreprises. “Vous faites porter un risque sur le pouvoir d'achat des salariés dans un contexte économique pas du tout favorable, ce serait un mauvais signal”, avait alors déclaré la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, sur ce sujet ■

## Un plan pour les banques et contre les populations

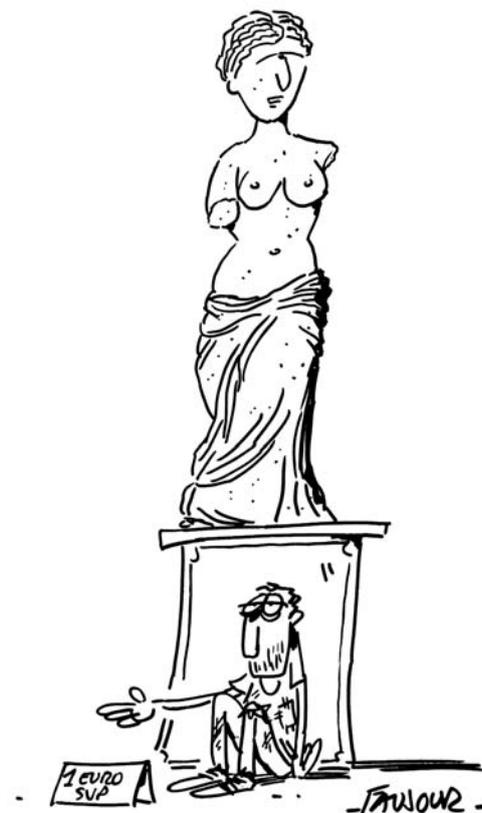
Le plan décidé par les gouvernements de l'Union européenne (UE) avec l'appui de la Commission et de la Banque centrale européenne (BCE) est une déclaration de guerre contre les salariés et, plus globalement, les populations de l'Union, en particulier les classes moyennes et populaires. Ce plan est un formidable cadeau aux marchés financiers qui ne s'y sont pas trompés, comme le montre l'incroyable rebond des Bourses européennes le lundi 10 mai.

Un Fonds de stabilisation, auquel le Fonds monétaire international (FMI) participera à la hauteur de 250 milliards d'euros et la Commission européenne pour 60 milliards d'euros, va être mis en place et sera abondé par des emprunts sur les marchés financiers à la hauteur de 440 milliards d'euros. Les Etats continuent à se mettre volontairement dans la main des marchés. Les déficits publics, qui ont explosé à cause de la crise financière déclenchée par les marchés financiers, vont continuer à être financés par un recours aux marchés financiers. L'annonce de la possibilité pour la BCE d'acheter des dettes publiques est une annonce en trompe l'œil. En effet, la BCE n'achètera pas directement des obligations d'Etat. Elle pourra simplement, en cas de nécessité, les racheter aux institutions financières. Il s'agit, en fait, de leur donner l'assurance que ces obligations seront ainsi garanties quelle que soit la situation. Les marchés financiers pourront continuer à se refinancer à 1 % auprès de la BCE et à prêter aux Etats à des taux nettement supérieurs, ce d'autant plus que les gouvernements n'ont pas fixé de taux d'intérêt au-delà duquel le Fonds de stabilisation interviendrait automatiquement, ce qui aurait au moins freiné la spéculation.

Ce plan s'accompagne de l'annonce d'une purge généralisée et les populations vont être soumises à une cure d'austérité drastique sous l'égide du FMI. L'Europe va ainsi connaître l'application des recettes du FMI qui ont mené par le passé nombre de pays à la catastrophe. Les plans décidés en Grèce, en Roumanie, au Portugal... donnent une indication de ce qui attend les populations dans toute l'Europe : baisse des dépenses publiques et des salaires, privatisations, augmentation de la TVA, réduction des dépenses sociales, attaques contre le droit du travail et la protection sociale, en particulier les retraites. L'annonce, en France, par le premier ministre d'un gel "en valeur", c'est-à-dire en fait d'une baisse, des dépenses publiques pendant trois ans, puis celle du président de la République lors du "sommet social" de supprimer nombre de dépenses sociales ainsi que la contre-réforme des retraites s'inscrivent dans cette perspective.

Cette surenchère dans la rigueur, toujours à l'égard des mêmes, loin d'améliorer la situation économique, l'aggravera. Cette thérapie de choc cassera l'activité économique. Elle entraînera fort probablement une récession généralisée qui ne permettra aucune amélioration des finances publiques, justifiant ainsi de nouvelles mesures drastiques. Le risque d'une spirale dépressive n'est pas écarté. Cela aura pour conséquence de relancer les attaques spéculatives contre les Etats que ce plan vise à contenir, ce d'autant plus que rien n'est fait pour casser les reins à la finance spéculative.

Pour l'Union syndicale Solidaires, les gouvernements, les institutions européennes et le FMI ont décidé de faire payer la crise aux populations alors même qu'elles n'en portent aucunement la responsabilité. Face à une attaque sans précédent au niveau européen, il faut réagir sans délai, non seulement au niveau national mais aussi au niveau européen. Il est de la responsabilité du mouvement syndical européen d'être porteur de propositions de mobilisations qui permettent de créer les rapports de forces nécessaires pour bloquer une régression sociale annoncée ■



# Caisse d'Épargne Ile-de-France

**mensonges + provocations + mépris + injustice des patrons = 4 semaines de grève... et un directoire qui se fissure**



Aujourd'hui, mardi 4 mai 2010, les salariés de la Caisse d'Épargne Ile-de-France attaquent leur 4<sup>ème</sup> semaine de grève, plus motivés que jamais. Ce matin, comme les autres jours, l'assemblée générale a reconduit la grève à la quasi-unanimité. Les grévistes se sont ensuite répartis en petites équipes, pour aller dans toutes les agences d'Ile-de-France et tous les services du siège informer les salariés encore au travail de l'état de la lutte et les appeler à participer le 6 mai à un 2<sup>ème</sup> jeudi noir.

Ce travail d'information est nécessaire pour contrecarrer la scandaleuse entreprise de désinformation patronale. Pour preuve, vendredi dernier, quelques heures après que les organisations syndicales aient informé le directoire de la Caisse d'Épargne du refus des dernières propositions patronales et de la reconduction de la grève, ce même directoire adressait à tous les salariés de l'entreprise un communiqué qui se terminait par la phrase suivante : "Le DRHS rece-

va à leur demande les Organisations syndicales grévistes pour la signature d'un protocole de fin de grève." Un tel propos est une pure provocation et une insulte à l'assemblée générale des grévistes qui s'était prononcée non seulement pour la reconduction de la grève mais pour ne plus rencontrer le DRHS menteur et manipulateur. Si l'on ajoute à cela les pressions de certaines hiérarchies contre les grévistes, le fait que les tracts de l'intersyndicale gréviste **SUD-CGT-SU** soient bloqués au courrier quand ils ne sont pas mis à la poubelle, on mesure le désarroi des patrons de la Caisse d'Épargne.

Ce désarroi du directoire s'exprime aujourd'hui par un nouveau message de son président, Bernard Comolet, obligé de venir jouer les VRP auprès des salariés et leur faire part de son "réel souci d'apaiser la situation" dans un message du 4 mai. Enfin, preuve qu'il y a bien le feu à la maison, une réunion exceptionnelle du Conseil d'Orientation et de Surveillance est prévue vendredi 7 mai avec notamment à l'ordre du jour le point suivant : Modification de la composition du Directoire ; nomination d'un nouveau membre du Directoire, sous réserve d'agrément par BPCE. En clair, un membre du directoire va être débarqué (selon le haut encadrement qui nous a confirmé l'information, il s'agirait de Jean-Michel Errera, en charge du pôle Services Bancaires et Informatiques). Quant au silence de François Pérol, le Président du directoire de BPCE, il est interprété comme une volonté de laisser Bernard Comolet, son ancien rival, perdre pied dans ce conflit.

Pendant que les patrons n'ont à l'esprit que leur sort personnel, la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France n'en finit pas de s'enfoncer dans une crise profonde : le mécontentement des clients grandit, plus de 1 500 dossiers de prêts sont bloqués, les instances s'accumulent. Mais surtout, chaque jour qui passe accroît la distance entre les salariés et un directoire isolé, enfermé dans sa tour d'ivoire du 19 rue du Louvre, protégé jour et nuit par des cohortes de vigiles et de gardes mobiles.

Aujourd'hui, face à la colère et aux revendications légitimes des salariés, la balle est dans le camp du directoire qui a entre ses mains le sort des clients, des salariés et finalement de l'entreprise.

**La section syndicale Sud Caisse d'Épargne Ile-de-France,  
mardi 4 mai 2010**



## Dernière minute : éclatante victoire des grévistes.

Il aura fallu pas moins de 4 semaines de grève pour que les Écureuils, vraiment très en colère, fassent respecter leurs droits et obtiennent :

- 10 millions d'€ d'intéressement supplémentaires (4 millions ayant déjà été versés)
- Paiement de 5 journées de grève proratisées.

Par ailleurs, les syndicats se réservent toute possibilité de recours juridique contre les auteurs de pressions exercées avant, pendant et après la grève ■

# Baisez les tous, le patron reconnaîtra les siens.

En la capitale de notre douce France, dans les plus hautes instances de notre entreprise, M. CHÂTEAU fort de ses convictions domine du haut de son piédestal. Il fait le fier et ne lâche rien sur les négociations salariales, malgré le mécontentement général de ses sujets. Le trouble est présent mais dans les campagnes, la jacquerie n'est pas encore à l'ordre du jour.

En fief d'Aquitaine, la période est aux joutes sur l'accord d'intéressement et de participation et notre grand souverain, le même M. CHÂTEAU, souhaite mener ce combat sur les principes qui justifient sa croisade nationale.

Celle-ci déjà bien entamée, a amené ce grand inquisiteur des masses laborieuses sur plusieurs victoires dont la plus retentissante fut celle de l'abandon du point. Pour les plus jeunes d'entre nous qui n'ont pas connu le point, il faut savoir que notre rémunération dépendait alors de cet indice (le point) et que sa progression annuelle se répercutait sur toutes les strates du salaire. A l'époque, les troupes d'en bas plus préoccupées par leur bien être immédiat n'avaient pas vu venir le danger et n'avaient pas souhaité prendre les armes pour défendre cette citadelle. La plupart pensaient en troubadour, poète ou musicien. Les plus anciens gardaient le souvenir d'une société avec des règles datant encore de l'avant mondialisation, avec un certain honneur et la négation du droit du plus fort ; quant aux plus jeunes, ils s'en remettaient à la providence. Le sentiment que perdurerait encore le même esprit des règles, des lois et des codes qui limitent le pouvoir des grands, brouillait les cartes sur la réalité de l'expansionnisme vicelard du capital. De plus, les effets du tsunami du libéralisme, soutenus dans le secteur de la finance par la théologie des trois D, Dérèglementation, Désintermédiation, Dématé-rialisation, n'étaient que des concepts encore peu palpables et peu concrets. Un train en cachant un autre, comme les mousquetaires, les 3D étaient 4, puisqu'il y avait aussi en marche celui de la Dérégulation, pour dire si les D étaient pipés !

En amont de la chute du point, la perte des primes d'ancienneté n'avait alerté personne ni fait vibrer quelques tocsins. Après tout l'idée que sans rien faire on progressait tout de même, n'était déjà plus de mode. Pourtant personne ne fait rien et personne ne doit être laissé sur le bord du chemin, mais la solidarité s'est estompée parmi ceux qui en ont pourtant le plus besoin. La religion du profit à tout craindre a gagné et gagne encore de plus en plus de fidèles.

Les armes étaient restées dans leurs étuis donc, mais il est vrai aussi que rares étaient ceux qui avaient connu le bruit de la bataille, les douleurs et les privations qui amenaient dans le meilleur des cas ; aux acquis sociaux. La majorité avait reçu de leur aïeux le bien être en héritage, comme s'il était inéluctable, comme si le garder était normal et que sans rien faire il reste-

rait au bon endroit.

Depuis que le point n'existe plus, les rois suivent leurs plans de campagne et peuvent verrouiller sans vergogne les masses salariales tout en prenant bien soin de la leur. Dans notre sec-



teur ils ont également le loisir de pouvoir choisir à qui jeter l'aumône entre tel ou tel métier, l'affaire est bien pratique.

Depuis que le point n'existe plus, l'entreprise s'engraisse bien plus vite et s'adonne à des parties orgiaques sur quelques marchés exotiques, quelques expéditions hasardeuses, où elle a bien faillit y perdre sa santé.

Concernant la paix sociale, outre le bourrage de crâne de ceux d'en bas pour les convaincre de travailler plus pour bander plus, il existe un régulateur qui n'est autre que la partie variable de la rémunération, en 2 mots : intéressement et participation.

En fief d'aquitaine, elle représente 11% des frais de personnel, c'est énorme et les RH n'hésitent pas à l'intégrer pour annoncer un salaire moyen potable dans leurs offres d'emploi.

C'est tellement énorme que sa variation est très sensible aux laborieux. Dans les palabres des négociations, le point principal d'achoppement réside dans le plafonnement de l'enveloppe globale d'intéressement et de participation. Le roi a décrété qu'au-delà de 16% du résultat net de l'entreprise, il n'était pas convenable de distribuer du grain à la paille. Quand il y a disette, point de salut, alors quand les moissons sont bonnes, n'est-il pas juste que les serfs puissent recevoir au moins à proportion de leurs efforts ? Durant ces trois dernières années le plafond a fonctionné 2 fois, privant les salariés de plus de 5 millions d'€ l'équivalent de 2000€ par personne. En 2009 alors que les moissons portaient un fort rendement (le PNB activité progressait de 11%), qu'une fois la dîme et la gabelle payées, l'escarcelle gonflait (le RBE augmentait de 30%), la redistribution aux grouillots tapait à moins d'1% d'augmentation. Injustice flagrante qui permet une union syndicale alors que le

dossier a été longtemps sujet de soule entre organisations.

A la date ou s'écrit ce manuscrit, pas d'accord en vue possible. CHÂTEAU campe sur ses positions, les syndicats crient à l'absence de dialogue, de respect et ont abandonné l'idée de présenter d'autres solutions alternatives, car la direction a été claire, elle ne souhaite pas modifier son projet.

C'est ça ou rien nous dit-elle, pas la peine de revendiquer, inutile de s'égosiller, signez en bas à droite où vous porterez la responsabilité du zéro intéressement et le dialogue social je m'en tape le coquillard.

Le rapport de force est enclenché, le solstice de juin marque la date limite au-delà de laquelle il sera encore plus difficile de trouver la paix des braves et un accord. Chaque syndicat se scrute pour savoir qui craquera le premier, le roi CHÂTEAU s'en amuse, il s'en fout, de toute façon nous lui assurerons sa retraite avec son "petit" complément appelé le coup du chapeau et il vise plus haut encore car il cible dans sa ligne de mire : la RTT.

Pour que les choses changent, malheureusement, la seule solution face à cette royauté semble n'être que la révolution. Alors aux armes citoyens !

**Tarzoon**



# Calendrier militant 2010

## SUD Crédit Agricole

Conseil National : 18 & 19 mai, 19 et 20 octobre

Bureau National : 23 juin, 28 septembre

Négociations nationales :

20 mai : formation professionnelle, télétravail

24 juin : temps de travail, suivi CCN

Juillet : date et thèmes à définir

9 septembre, 13 octobre, 14 décembre :

29 septembre : commission de concertation

Commissions techniques :

AG Casa : mercredi 19 mai Paris

Congrès SUDCAM : septembre 2011 à La Rochelle Charente Maritime

## Solidaires

Conseil National : 18 & 19 mai, 19 et 20 octobre

Bureau National : 23 juin, 28 septembre

Négociations nationales :

20 mai : formation professionnelle, télétravail

24 juin : temps de travail, suivi CCN

Juillet : date et thèmes à définir

9 septembre, 13 octobre, 14 décembre :

29 septembre : commission de concertation

## National et International

Congrès CFDT : 7 au 11 juin à Tours

Marche Mondiale des Femmes : 12 et 13 juin à Paris, 30 juin à Istanbul, 14 au 17 octobre au Congo

FSE Istanbul : 1er au 4 juillet

Congrès FO : début 2011

Elections présidentielles : mars avril 2012

# Les chiffres qui tuent !

## Bonus

L'assureur américain AIG a dû sa survie à près de 200 milliards de dollars (143 mds d'€) d'aide publique. Il a distribué un demi-milliard de dollars de bonus à ses dirigeants.

## Déficit

Le déficit public de la France représente 7,5 % de son PIB en 2009 (3,3 % en 2008).

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a loué 116.000 euros un avion privé pour se rendre aux Antilles à une conférence sur Haïti.

## Prud'hommes

98.9 % des litiges prud'homaux sont déclenchés par le salarié.

63.2 % des litiges prud'homaux sont gagnés par le salarié.

En moyenne, un litige prud'homal coûte environ 20 000 €

## Seuil de pauvreté

C'est 908 € par mois, soit 60 % du niveau de vie médian 1.510€ mensuels.

13,4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté soit 8 millions de personnes.

Source INSEE (données 2007).

## Fiscalité

Entre 2004 et 2007, les revenus du patrimoine ont augmenté de +46 %, ceux des plus-values et levées d'option de +55 %, les revenus directs du travail de +11 % et le revenu moyen des 90% des français les moins dotés de +9 %.

## Fiscalité bis

Le poids de l'imposition des personnes les plus aisées est de 25 %. Selon le barème de l'impôt, les encore plus aisés devraient être imposés à 36 %. Par le jeu des niches fiscales, ils ne le sont qu'à 20 %.

## GAZ

Le groupe GDF-Suez, détenu par l'État à 30 % applique une hausse des prix du gaz de 10%.

Résultat net : 4,5 milliards d'euros en 2009.

## En France

89,5 fonctionnaires pour 1 000 habitants (contre 150 en Suède et 90 en GB).

22,5 % de l'emploi total sont des emplois publics (contre 31% en Suède et 18,5 % en GB).

18,1 % de la richesse nationale est consacrée aux dépenses de rémunérations et de sous-traitance des administrations publiques (contre 25 % en Suède et 23,2 % en GB)

23,2 % de la richesse nationale va aux prestations sociales et transferts sociaux en nature (contre 19,2 % en Suède et 12,8 % en GB).



Par souci d'économie, le Bureau National de SUDCAM se réunit désormais à la Bourse du Travail de Paris